



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allergies

Question écrite n° 63242

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés rencontrées par les personnes souffrant d'allergie alimentaire. Il souhaite soulever deux points importants. En premier lieu sur la commercialisation du stylo auto-injecteur d'adrénaline. Depuis le mois d'août 2000, ce stylo (Anapen) est commercialisé en France dans les pharmacies hospitalières. Cela est déjà un progrès considérable et simplifie la vie des familles (manipulation plus facile et conservation à température ambiante). Mais les hôpitaux ne sont pas approvisionnés régulièrement et sont donc très rapidement en rupture de stock. De plus, ce sont seulement les médecins hospitaliers qui peuvent prescrire les stylos et les plannings de rendez-vous des services d'allergologie des hôpitaux sont surchargés, il n'est pas rare d'attendre trois à quatre mois pour obtenir un rendez-vous ! En second lieu, au sujet du manque de transparence dans l'étiquetage de certains produits alimentaires. A ce jour est appliquée la règle dite des 25 %, c'est à dire qu'il n'est pas obligatoire d'indiquer les ingrédients d'un composant complexe si ce dernier est normalisé et n'atteint pas 25 % du poids du produit fini. Or, de très infimes quantités de substances allergogènes peuvent déclencher des réactions importantes chez le sujet allergique. Il illustre ce grave problème en prenant l'exemple d'un enfant qui a fait un malaise en mangeant une glace à la pistache où l'ingrédient « arachide » n'était pas mentionné. Pour faire face à ces problèmes dont souffrent de nombreuses familles, il lui demande en conséquence s'il envisage de rendre disponible le stylo auto-injecteur dans les pharmacies de ville et si des mesures seront mises en oeuvre pour que les normes d'étiquetage des produits alimentaires garantissent au consommateur allergique une information suffisante et dénuée de tout risque.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63242

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3806